

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
VILLE DES SABLES D'OLONNE



**Registre des Décisions
du Maire
(Article L.2122-22 du CGCT)**

Pôle Ressources Mutualisé

**DÉCISION 2022 – 655 – PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVES A
L'ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL**

Le Maire des Sables d'Olonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°38 du Conseil Municipal du 27 juin 2022 portant déléguations d'attributions au Maire,

Vu le contrat 210004 notifié le 13 avril 2021 à l'entreprise ACTUEL VET – 6 rue Léonard de Vinci – zone de belle aire nord – 17440 AYTRE,

Considérant la nécessité de remplacer un indice de révision suite à l'arrêt de la série 001572121 intitulée transport routier intérieur national de marchandises,

DÉCIDE

Article 1 : De signer un avenant n°1 relatif au remplacement de la série arrêtée par l'indice 010544555 – indice de production dans les services – transports terrestres et transports par conduite.

Ce nouvel indice prend effet à la date anniversaire du contrat, soit au 13 avril 2022.

Article 2 : De publier sur le site internet de la collectivité et d'en rendre compte à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait aux Sables d'Olonne, le 12 SEP. 2022

Pour le Maire et par délégation,
Armel PECHEUL



Le Premier Adjoint